

TOURISME - COMMERCE - ARTISANAT

**La reprise vous tend la main
avec les aides de la Région,
du Département de l'Hérault
et des intercommunalités**

Demandez le fonds L'OCCAL



ÉCONOMIE

Entreprises : le fonds L'OCCAL régional assouplit ses critères

Pour permettre à l'économie locale de se relancer, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a inscrit le territoire dans le fonds L'OCCAL de la Région. Entrepreneurs, les critères d'attribution des subventions s'assouplissent et le dépôt des demandes est possible jusqu'au 31 décembre 2020 pour les dépenses engagées jusqu'au 15 novembre.

Publié le 06 août 2020

Le territoire de la vallée de l'Hérault inscrit dans le fonds L'OCCAL

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a abondé à hauteur de 3 € par habitant, soit 120 000 €, pour intégrer le territoire dans le fonds L'OCCAL.

Lancé le 1^{er} juin par la Région en partenariat avec les départements, les Etablissements publics de coopération intercommunale (comme la Communauté de communes Vallée de l'Hérault) et la Banque des territoires pour soutenir les entreprises face à la crise du Covid-19, il repose sur **deux dispositifs** :

- ▶ Des avances remboursables d'aide à la trésorerie à un taux de 0% pour favoriser le redémarrage de l'activité
- ▶ Des subventions d'investissement

Attribution des subventions : des critères assouplis

Auparavant attribuées pour la mise en œuvre des mesures sanitaires, les subventions peuvent à présent être

accordées pour participer au financement d'investissements permettant la relance de l'activité (exemples : agrandissement de la salle par l'achat d'une véranda, mise en place d'un système de climatisation...).

Les engagements du 15 novembre au 31 décembre 2021, rétroactivement depuis le 15 novembre 2020, sont éligibles. Le délai des demandes est possible jusqu'au 31 décembre 2021.

Fiche détaillée de l'aide et dossier de demande en ligne sur : <http://hubentreprendre.region.fr/financement/loc>

Rechercher les aides auprès de Développement économique :

economie@cc-vallee-herault.fr - 04 67 57 04 50

PRECED

RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS